



Enquête de 2007 sur les industries de services : prospection, arpentage et cartographie

If you prefer to receive this document in English, please call us toll-free at 1-888-881-3666.

Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour vous aider à répondre à l'Enquête de 2007 sur les industries de services. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez composer le numéro de la ligne d'aide de Statistique Canada ci-dessous.

Ligne d'aide : 1-888-881-3666

Vos réponses sont confidentielles.

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. Tous les employés de Statistique Canada ont prêté un serment de discrétion et s'exposent à des peines sévères pour toute violation du secret professionnel. L'information recueillie ne peut en aucun cas être divulguée, pas même en se prévalant de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de toute autre loi. **L'Agence du revenu du Canada ne peut accéder à aucun dossier d'enquête individuel de Statistique Canada.**

Tous les résultats d'enquête sont soigneusement soumis à une sélection préliminaire avant leur publication afin de s'assurer qu'ils ne peuvent être utilisés dans le but d'extraire des renseignements sur une entreprise particulière.

Table des matières

	Page
B - Activité commerciale principale	2
C - Renseignements sur la période de déclaration	2
F - Caractéristiques de l'industrie	2
G - Effectif	4
H - Ventes selon le type de client	5
I - Ventes selon l'emplacement du client	5
J - Transactions internationales	6
Renseignements généraux	6
But de l'enquête	6
Ententes de partage de données	6



B - Activité commerciale principale

1. Veuillez décrire l'activité principale de votre entreprise.

Pour nous assurer que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, nous vous demandons de décrire la nature de votre activité commerciale. La description devrait énoncer brièvement les principales activités de votre unité commerciale.

2. Parmi les activités suivantes, de laquelle tirez-vous la plus grande partie de vos revenus?

Vous trouverez ci-dessous une description de chacune de ces activités.

Services de prospection et de levés géophysiques

Unités commerciales dont l'activité principale consiste à rassembler et à interpréter des données géophysiques et à les présenter sous forme de levés. Ces unités commerciales se spécialisent souvent dans la localisation et la mesure des ressources du sous-sol telles que le pétrole, le gaz et les minéraux, mais peuvent également faire de la prospection en prévision de travaux de génie.

Exclure les unités commerciales dont l'activité principale consiste à faire la prospection géophysique combinée à d'autres activités d'exploration.

Services d'arpentage et de cartographie (sauf les levés géophysiques)

Unités commerciales dont l'activité principale consiste à fournir des services d'arpentage et de cartographie de la surface terrestre, y compris le fond de l'océan. Ces services peuvent comprendre l'arpentage et la cartographie de zones de surface ou de zones souterraines, notamment pour la création de servitudes de vue ou le partage des droits dans des terrains par la création de servitudes souterraines d'utilité publique.

Parmi les activités de cette classe, notons :

- la cartographie et les levés cadastraux et topographiques;
- les levés directeurs tels que les levés géodésiques et les levés effectués à l'aide du Système de positionnement global (GPS);
- les levés cartographiques, y compris la cartographie photogrammétrique;
- le contrôle de la qualité et la production de cartes à l'aide de Systèmes d'information géographique (SIG);
- les services de cartographie géospatiale.

Exclure les unités commerciales dont l'activité principale consiste à :

- publier des atlas et des cartes;
- développer ou publier des logiciels SIG;
- fournir des services de prospection et de levés géophysiques.

C - Renseignements sur la période de déclaration

Veuillez déclarer les données de votre **exercice financier** (année financière normale) **se terminant entre** le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008. Veuillez indiquer la période visée dans le présent questionnaire.

F - Caractéristiques de l'industrie

Services de prospection et de levés géophysiques

Si une répartition ne peut pas être fournie pour les questions 1 à 4 (acquisition, traitement et interprétation des données géophysiques), veuillez déclarer le montant global à la question 5, Services géophysiques intégrés et levés géophysiques par diagraphie.

1. Acquisition des données géophysiques par levés sismiques

Collecte des données géophysiques par levés sismiques en vue de la caractérisation des conditions du sous-sol.

Exclure la collecte des données géophysiques obtenues par forage.

2. Acquisition des données géophysiques par levés non sismiques

Collecte des données géophysiques par levés non sismiques en vue de la caractérisation des conditions du sous-sol.

Exclure la collecte des données géophysiques obtenues par forage.

3. Traitement des données géophysiques acquises par levés sismiques ou non sismiques

Traitement des données géophysiques afin de faciliter l'interprétation. Le service peut comprendre un nouveau traitement des données ou l'intégration d'autres fichiers de données recueillies par la même méthode.

Exclure le traitement des données géophysiques obtenues par forage.

4. **Interprétation des données géophysiques acquises par levés sismiques ou non sismiques**

Analyse des données géophysiques acquises par levés sismiques et non sismiques qui sont traitées afin de préparer des modèles et des prédictions des propriétés et des structures du sous-sol. Peut inclure l'intégration des données géophysiques recueillies par d'autres méthodes, ou des données supplémentaires, y compris des données non géophysiques.

Exclure l'analyse des données géophysiques obtenues par forage.

5. **Services géophysiques intégrés et levés géophysiques par diagraphie**

Services comprenant plusieurs étapes (collecte, traitement et analyse) du processus servant aux levés géophysiques.

Inclure les levés géophysiques par forage (diagraphie).

6. **Ventes de données géophysiques**

Vente de données géophysiques et courtage des données. Peut inclure des données accessibles en vertu d'une concession des droits de licence.

Services d'arpentage et de cartographie non géophysiques

Acquisition et traitement d'images et de photos géospatiales et interprétation de données géospatiales

7. **Acquisition aérienne et spatiale d'images et de photos géospatiales**

Information sur la surface terrestre acquise à l'aide d'un aéronef ou de plateformes spatiales. La principale méthode de collecte des données se fait au moyen d'appareils de prise de vues aériennes, d'un radar, de détecteurs infrarouges, de récepteurs GPS ou d'autres appareils à bord. Il peut s'agir de produits à vocation géospatiale et dans le cas de la photographie aérienne, un traitement supplémentaire peut être requis.

8. **Traitement d'images et de photos géospatiales (p. ex. traitement d'images et d'orthophotos, modélisation de l'élévation et du terrain, aérotriangulation, photomosaïques et mosaïques photogrammétriques)**

- Le traitement d'images et d'orthophotos est le traitement de photographies aériennes ou d'images par satellite afin d'éliminer la distorsion attribuable à l'inclinaison, à la topographie et à la perspective. Le résultat est une image ou une photo orthorectifiée.
- La modélisation de l'élévation et du terrain est la production de modèles décrivant l'élévation de la surface terrestre dans une zone donnée. Les

modèles peuvent se présenter sous la forme de tableaux de données, d'une série de points répartis au hasard, ou d'une image produite par données numériques d'élévation. L'élévation peut avoir été corrigée en fonction de la hauteur des arbres, de la végétation et des édifices. Le résultat est un modèle numérique d'altitude ou un modèle numérique de terrain.

- L'aérotriangulation est la détermination des coordonnées horizontales ou verticales de points terrestres par mesures précises d'une photo ou d'une image afin de créer un réseau de contrôle suffisamment dense pour fournir un schéma localisé exact.
- La photomosaïque est le processus de combinaison de photographies obtenues directement d'un négatif de façon à créer une image photographique d'une zone plus grande. Ce processus entraîne une moindre distorsion d'échelle grâce à des rajustements et découpes des photographies originales. Ce ne sont pas des photographies redressées.
- La mosaïque photogrammétrique est le processus de combinaison de photographies aériennes redressées afin que les bordures correspondent et forment une représentation photographique continue d'une partie de la surface terrestre.
- La restitution photogrammétrique est le processus de conversion de renseignements obtenus de photographies aériennes ou d'images satellitaires en symboles conventionnels.

9. **Interprétation des données géospatiales**

Analyse de la nature des objets figurant dans une photographie ou un autre type d'image, et description des objets suivants : caractérisation de la surface terrestre, entité topographique naturelle ou entités topographiques artificielles à la surface terrestre.

Autres services d'arpentage et de cartographie non géophysiques

10. **Services d'arpentage et de cartographie topographiques et planimétriques**

Arpentage servant à déterminer la forme (le relief) de la surface du sol ou l'emplacement des entités topographiques naturelles et artificielles et la préparation ou la révision d'une carte indiquant l'élévation de la surface (par rapport à un point d'origine) et la pente.

11. **Services d'arpentage et de cartographie hydrographiques et bathymétriques**

Arpentage servant à déterminer les caractéristiques géométriques et dynamiques des cours d'eau, y compris :

- la profondeur, la température ou la salinité des eaux;

- la configuration du fond;
- la vitesse des courants;
- la hauteur et l'horaire des marées et le niveau de l'eau;
- l'emplacement des objets fixes servant à la navigation;
- la préparation ou révision des cartes illustrant cette information.

12. Services d'arpentage et de cartographie de périmètres, de limites de propriété et de cadastres

Arpentage servant à établir ou à rétablir un périmètre ou une limite de propriété au sol, ou à préparer une carte ou un plan indiquant le périmètre ou les limites de propriété, y compris l'arpentage à des fins juridiques ou cadastrales.

13. Conception et configuration des subdivisions

Division d'un terrain en parcelles, par exemple :

- en lots, rues et droits de passage;
- marquage ou démarcation de toutes intersections ou limites nécessaires;
- préparation de cartes ou de plans montrant tous les renseignements sur les terres adjacentes influant sur les limites;
- peut comprendre la configuration des voies routières et des réseaux de drainage pluvial ou sanitaire.

14. Arpentage de construction

Arpentage avant et durant la construction pour mesurer l'élévation, l'emplacement horizontal et les dimensions ainsi que la configuration; pour déterminer si la construction a été convenablement achevée et pour obtenir les dimensions essentielles au calcul des quantités servant au paiement des travaux de construction.

15. Arpentage géodésique et soutien de contrôle au sol

Arpentage servant à déterminer la position exacte de points, horizontale ou verticale, ou d'emplacements démarqués comme cadre de référence pour d'autres levés.

Inclure le soutien de contrôle au sol.

16. Cartographie thématique et orthophotographique et préparation de cartes aéronautiques et maritimes

- La cartographie thématique consiste à préparer et à réviser des produits de données et des cartes spécialisées servant à illustrer des sujets en particulier tels que les ressources naturelles, la démographie, l'économie, la biologie, etc.

- La cartographie orthophotographique consiste à préparer et à réviser des cartes orthophotographiques.
- La cartographie aéronautique consiste à préparer et à réviser des cartes servant principalement à la navigation aérienne. Une carte aéronautique fournit d'importants renseignements sur les trajectoires de vol, les voies et les installations de l'aéroport, de même que les points de repère.
- La cartographie maritime consiste à préparer et à réviser des cartes servant principalement à la navigation maritime. Particularités normalement indiquées : profil bathymétrique, dangers pour la navigation, aides à la navigation, installations portuaires, profondeur des eaux et type de rivage.

Autres services

17. Élaboration et adaptation de systèmes d'information géographique (SIG)

Conception, élaboration, modification et adaptation d'un système d'information géospatiale.

18. Autres ventes

Inclure :

- logiciels et équipement géophysiques;
- logiciels de système d'information géographique (SIG);
- images satellitaires;
- cartes;
- services de gestion de données géophysiques;
- services de conversion et de numérisation de données géospatiales;
- services de consultation;
- services de témoin expert;
- formation.

G - Effectif

Pour bien mesurer la contribution de l'ensemble du capital humain de cette industrie, nous demandons des renseignements sur le nombre de partenaires et de propriétaires ainsi que sur le nombre d'employés et leur classification.

1. Nombre de partenaires et de propriétaires, non salariés (si salariés, les déclarer à la question 2 ci-dessous)

Pour les entreprises non constituées en sociétés, veuillez déclarer le nombre de partenaires et de propriétaires dont les revenus constitueront le revenu net de la société de personnes ou de l'entreprise individuelle.

2. Employés rémunérés

a) Nombre moyen d'employés rémunérés durant la période de déclaration

Pour calculer le nombre moyen d'employés, ajoutez le nombre d'employés pour la dernière période de paye de chaque mois de la période de déclaration et divisez cette somme par le nombre de mois (habituellement 12 mois).

Exclure :

- les partenaires et les propriétaires, non salariés, déclarés à la question 1 ci-dessus.

b) Pourcentage d'employés rémunérés (selon le nombre déclaré à la question 2a) qui travaillaient à plein temps

Un employé à plein temps est un employé qui travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine. Veuillez préciser le pourcentage d'employés rémunérés qui ont travaillé à plein temps en arrondissant le pourcentage au nombre entier le plus près.

3. Nombre de travailleurs contractuels auxquels vous n'avez pas fourni de T4, comme les pigistes et les travailleurs occasionnels (estimations acceptées)

Les contractuels ne sont pas des employés, mais des travailleurs embauchés à contrat pour exécuter une tâche ou un projet particulier dans votre organisation pendant une durée déterminée, comme des travailleurs autonomes, des pigistes et des travailleurs occasionnels. Ces travailleurs ne reçoivent pas de T4. Veuillez déclarer le nombre de contractuels embauchés par votre entreprise au cours de l'année financière.

4. Nombre de bénévoles ayant travaillé durant la période de déclaration (estimations acceptées)

Veuillez déclarer le nombre de travailleurs non rémunérés, qui sont au service de votre organisation durant l'année financière.

5. Nombre d'heures travaillées par l'ensemble des bénévoles durant la période de déclaration (estimations acceptées)

Veuillez déclarer le nombre d'heures enregistrées par votre organisation pour le travail effectué par des bénévoles durant l'année financière.

H - Ventes selon le type de client

Cette section vise à déterminer quels secteurs de l'économie achètent vos services.

Veuillez fournir une répartition de vos ventes en pourcentage, selon le type de client.

Veuillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

1. Clients au Canada

a) Entreprises

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes conclues avec le secteur des entreprises.

Inclure :

- les ventes à des sociétés d'État.

b) Particuliers et ménages

Veuillez déclarer le pourcentage des ventes aux particuliers et aux ménages qui n'appartiennent pas aux secteurs des entreprises ou des administrations publiques.

c) Administrations, organismes à but non lucratif et établissements publics (p. ex. hôpitaux, écoles)

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes conclues avec des organismes d'administration fédérale, provinciale, territoriale ou municipale.

Inclure :

- les ventes aux hôpitaux, aux écoles, aux universités et aux services publics.

2. Clients à l'extérieur du Canada

Veuillez déclarer le pourcentage du total des ventes conclues uniquement avec des clients étrangers qui consomment à l'extérieur du Canada, y compris les entreprises étrangères, les particuliers étrangers, les établissements ou les gouvernements étrangers.

Inclure :

- les ventes à des filiales ou à des sociétés affiliées étrangères.

I - Ventes selon l'emplacement du client

Veuillez fournir une estimation du pourcentage du total de vos ventes (premier point de vente) selon l'emplacement du client.

Veuillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

Le pourcentage de la ligne 14 doit égalier celui de la question 2, à la section H.

J - Transactions internationales

Cette section vise à mesurer la valeur des transactions internationales en matière de biens, de services et frais de redevances et de licences. Elle comprend les **services et les biens importés** achetés à l'étranger ainsi que la valeur des **services et biens exportés** aux clients étrangers. Veuillez déclarer également les redevances, droits, contrats de licence et redevances de franchisage payés aux clients étrangers ou reçus d'eux. Ces services couvrent une variété de services industriels, professionnels, commerciaux et de services aux entreprises.

Renseignements généraux

But de l'enquête

Statistique Canada mène cette enquête dans le but d'obtenir des données détaillées et précises sur ce secteur d'activité, qui est reconnu pour apporter une grande contribution à l'économie canadienne. Vos réponses sont d'une importance capitale pour produire des statistiques fiables utilisées par les entreprises, les organismes sans but lucratif et tous les ordres de gouvernement, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées dans bon nombre de domaines.

Les renseignements provenant de cette enquête peuvent être utilisés par votre entreprise pour comparer votre rendement à la norme de l'industrie, planifier des stratégies de marketing ou préparer des plans d'affaires pour les investisseurs. Les gouvernements emploient les données pour élaborer des politiques économiques nationales et régionales et établir des programmes afin de promouvoir la compétitivité intérieure et internationale. Les données sont également utilisées par les associations professionnelles, les analystes et les investisseurs du secteur des entreprises pour étudier le rendement économique et les caractéristiques de votre industrie.

Ententes de partage de données

Dans le but d'éviter le dédoublement des enquêtes et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec un grand nombre d'organismes statistiques provinciaux et territoriaux.

Le but de ces ententes de partage de données consiste à partager avec ceux-ci les données de quelques enquêtes pour les établissements commerciaux qui ont des activités dans leurs

secteurs de compétences respectifs. **Ces ententes prévoient que les données partagées ne seront utilisées qu'à des fins statistiques et qu'elles demeureront confidentielles.** Lorsqu'une entente de partage des données s'applique à une enquête particulière, Statistique Canada l'indique aux répondants au moment de la collecte de données.

Il existe deux catégories d'ententes de partage de données selon la *Loi sur la statistique* :

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon. Ces organismes statistiques ont été créés en vertu de lois provinciales et territoriales qui les autorisent à recueillir eux-mêmes ces données ou en collaboration avec Statistique Canada. Ces lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Toutes ces ententes conclues en vertu de l'article 12 prévoient que les données demeureront strictement confidentielles.

En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef du Canada et en l'envoyant avec votre questionnaire dûment rempli. Veuillez indiquer les organismes auxquels vous ne voulez pas que les données soient transmises.

Veillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence du revenu du Canada.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada en composant le **1-888-881-3666** ou en visitant notre site Web au **www.statcan.ca**.

Merci!